

REION CENTRE VAL DE LOIRE
Département Eure et Loir

**ELISE NOTRE DAME
DE BÛ**

Restauration de statues protégées au titre
des Monuments Historiques

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

Marché à procédure adaptée

REGLEMENT DE CONSULTATION

Date et heure de la remise des offres :

Mercredi 11 décembre à 12h00

Visite **obligatoire** du site, deux créneaux de visite libre sont proposés :

Vendredi 22 novembre 2019 entre 9h et 12h

Mardi 26 novembre 2019 entre 14h et 17h

SOMMAIRE

Article I. MAITRE DE L'OUVRAGE.....	1
I.1 Nom et adresse officiels de l'acheteur public.....	1
I.2 Informations complémentaires	1
Article II. OBJET DE LA CONSULTATION	1
Article III. CONDITIONS DE LA CONSULTATION	1
III.1 Procédure de passation	1
III.2 Conduite de l'opération.....	1
III.3 Décomposition en lots.....	1
III.4 Fractionnement du marché	2
III.5 Délai de validité des offres	2
III.6 Modifications au dossier de consultation.....	2
III.7 Contenu du dossier de consultation.....	2
Article IV. CONDITIONS DE PARTICIPATION.....	2
IV.1 Forme juridique des groupements	2
IV.2 Compétences	2
IV.3 Visite des lieux.....	3
Article V. PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	3
V.1 Candidature.....	3
V.2 Projet de marché.....	4
V.3 Mémoire technique justificatif.....	4
V.4 Remise d'échantillons et/ou de matériel de démonstration.....	5
Article VI. JUGEMENT DES OFFRES	5
Article VII. CONDITIONS D'OBTENTION DU DOSSIER DE CONSULTATION	6
Article VIII. CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES.....	6
Article IX. MODE DE REGLEMENT ET MODALITES DE FINANCEMENT DU MARCHE	7

Article I. MAITRE DE L'OUVRAE

I.1 Nom et adresse officiels de l'acheteur public

Maitrise d'ouvrage :

Commune de BU

Représentée par Pierre SANIER, en sa qualité de Maire

1 Place des Halles

28410 BÛ

Tel : 02 37 82 10 27

Mail : mairie-bu@orange.fr

La commune a fait appel à Vade'mecum en tant qu'assistant maître d'ouvrage.

I.2 Informations complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus via la plateforme d'acheteur www.amf28.org. Une réponse sera apportée à toutes les questions posées via le site, et transmise à l'ensemble des candidats.

Article II. OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation concerne les **prestations de restauration de deux statues protégées au titre des Monuments Historiques, conservées dans l'église Notre Dame de BÛ, Monument Historique classé** :

- **Vierge à l'Enfant en pierre, classée MH.**
- **Christ en croix en bois, inscrit MH.**

Une note d'information plus précise, concernant les travaux en cours d'assainissement et de restauration intérieure de l'église Notre-Dame de BÛ, ainsi que sur la restauration d'autres objets présents dans l'édifice, est développée dans le cahier des clauses particulières, joint à cette présente consultation.

Article III. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

III.1 Procédure de passation

La présente consultation, réalisée en vue de l'attribution d'un marché de travaux, est passée selon la procédure adaptée conformément aux dispositions de l'article R2123-1 du Code de la commande publique.

III.2 Conduite de l'opération

La coordination des travaux est assurée par la Mairie de BÛ, avec l'aide d'un assistant au maître d'ouvrage.

Elle sera accompagnée par Fabienne AUDEBRAND, Conservateur des Antiquités et Objets d'Arts (CAOA), dans le cadre du contrôle scientifique et technique assuré par la DRAC s'agissant d'objets protégés au titre des monuments historiques.

III.3 Décomposition en lots

Les travaux sont décomposés en deux lots :

- Lot n°1 : Restauration de la statue de la Vierge à l'Enfant en pierre, classée monument historique.
- Lot n°2 : Restauration de la statue du Christ en Croix en bois, inscrit monument historique.

Chacun des lots fera l'objet d'un marché séparé. Les candidats pourront présenter une offre pour un ou plusieurs lots.

III.4 Fractionnement du marché

Les travaux seront réalisés en une tranche unique.

III.5 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite de remise des offres.

Passé ce délai, l'entreprise est tacitement déliée de ses engagements.

III.6 Modifications au dossier de consultation

Le maître d'ouvrage se réserve le droit d'apporter au plus tard 5 jours avant la date limite fixée pour la remise de la candidature et des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les concurrents devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

III.7 Contenu du dossier de consultation

- Le présent règlement de la consultation.
- L'acte d'engagement et cahier des clauses particulières (AE-CCP) et ses annexes.

Article IV. CONDITIONS DE PARTICIPATION

IV.1 Forme juridique des groupements

Co-traitance :

Le marché sera conclu avec des candidats se présentant seuls ou groupés.

En cas de groupement, un même candidat ne peut alors être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché. De même, il est interdit aux candidats de présenter pour chaque marché plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels ou de membres d'un ou de plusieurs groupements.

Sous-traitance :

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Le candidat envisageant d'avoir recours à la sous-traitance devra joindre à son offre une demande d'agrément (formulaire DC4 disponible sur www.economie.gouv.fr/daj).

IV.2 Compétences

La présente consultation est ouverte aux restaurateurs disposant d'un diplôme de **niveau I en spécialité sculpture**.

IV.3 Visite des lieux

La **visite de l'église est obligatoire** et libre. **Les entreprises n'ayant pas procédé à cette visite verront leur offre rejetée.**

Deux créneaux de visite sont proposés :

- **Le vendredi 22 novembre 2019 entre 9h00 à 12h00.**
- **Le mardi 26 novembre entre 14h00 et 17h00.**

Le candidat devra se faire connaître au préalable auprès de la mairie et de l'assistant maître d'ouvrage, et **fera signer le certificat de visite joint au présent RC en mairie.**

A l'issue de cette visite, des renseignements complémentaires sur les documents de la consultation pourront être demandés par écrit via la plateforme www.amf28.org. Les réponses seront apportées à l'ensemble des candidats.

Article V. PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Chaque candidat présente sa candidature et son offre dans la langue française, ou dans le cas contraire, ces documents doivent être accompagnés d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

Le dossier remis par les candidats comportera les pièces suivantes :

V.1 Candidature

En cas de candidature individuelle : le candidat devra produire l'ensemble des pièces du dossier de candidature.

En cas de groupement de candidat : chaque membre du groupement devra fournir les pièces ci-après indiquées.

Pièces de la candidature :

Les candidats doivent utiliser et remplissent intégralement, pour les clauses les concernant, toutes les rubriques des formulaires modèles intitulés « DC1 - lettre de candidature » et « DC2 - déclaration du candidat » ou le Document Unique de Marché Européen (DUME). Ces documents sont téléchargeables sur le site www.economie.gouv.fr/daj.

En cas de groupement, la lettre de candidature (DC1) sera commune, et les pouvoirs habilitant le mandataire y seront joints.

Ces documents contiendront particulièrement les éléments indiqués ci-dessous :

- Renseignements sur le statut juridique du candidat ;

Sont notamment demandés :

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-11 notamment qu'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail ;
- Attestation d'assurance, attestations fiscales et sociales à jour : seront demandées au futur titulaire.

- Capacité économique et financière

Sont notamment demandés :

- le chiffre d'affaires global des 3 derniers exercices clos
- la part du chiffre d'affaires concernant les travaux auxquels se réfère le marché pour les 3 derniers exercices clos
- la déclaration appropriée de banques ou la preuve d'une assurance pour les risques professionnels

- Capacité technique et professionnelle

Sont notamment demandés :

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des 3 dernières années ;
- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour l'exécution de l'ouvrage objet de la présente consultation ;
- Indication des titres d'études, certificats de qualifications professionnelles ; la preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat (**compétence d'un restaurateur de niveau I en spécialité sculpture exigée**).
- Présentation d'une liste des travaux exécutés au cours des 3 dernières années, en rapport avec l'opération présente, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants ; ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin ;
- Références portant plus particulièrement sur des restaurations de même nature et de même importance sur des objets protégés au titre des monuments historiques ;

Le candidat peut présenter des capacités professionnelles techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature. Dans ce cas, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur que ceux qui lui sont exigés dans le présent article. Pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution du marché, le candidat produit un engagement écrit de sa part.

V.2 Projet de marché

Le projet de marché qui sera remis par les candidats comprendra :

- l'acte d'engagement et cahier des clauses particulières AE-CCP, document ci-joint dûment complété,
- la proposition financière rédigée par le candidat (DPGF).

V.3 Mémoire technique justificatif

Le soumissionnaire rédigera un mémoire dans lequel il intégrera l'ensemble des informations qu'il jugera bon de porter à la connaissance du maître d'ouvrage. Il indiquera notamment sa méthodologie et l'organisation qu'il souhaite apporter à sa prestation en développant les points relevant de la spécificité de l'opération, les moyens humains et matériels qu'il mettra en œuvre, les mesures de qualité, d'autocontrôle, d'hygiène et de sécurité qu'il appliquera et les matériaux et produits qu'il mettra en œuvre. Il indiquera également des références proches de celles de l'opération avec photos à l'appui.

Le mémoire technique ne devra pas dépasser 10 pages. Aucune page ne sera lue au-delà de la 10^{ème} page. Toutefois les annexes sont autorisées, uniquement pour présentation des références et des fiches techniques des produits proposés.

V.4 Remise d'échantillons et/ou de matériel de démonstration

Sans objet

Article VI. JUEMENT DES OFFRES

Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues ci-dessous.

Une offre ne pourra être prise en considération qu'à la condition formelle que l'état annuel des certificats reçus ou que l'ensemble des attestations, certificats et déclarations prévus aux articles R2143-6 à R2143-10 du Code de la commande publique soient fournis dans les 7 jours à compter de la réception de la demande écrite de la personne responsable du marché.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

- **Pour 60%, critère de la valeur technique.**
- **Pour 40%, critères du prix des prestations.**

Concernant le critère de la valeur technique : la note sera calculée en fonction du mémoire technique joint dans l'offre.

La note maximale sera sur 10 points (puis pondérée à 60%), et évaluée sur la base du mémoire technique selon la grille de notation suivante :

- 1) Moyens humain affectés pour les prestations, précisant la qualité des intervenants et leurs références : 3 points.
- 2) Méthodologie de restauration proposée pour la restauration de l'œuvre : 5 points.
- 3) Moyens logistiques mis à disposition pour mener à bien la prestation : 1 point.
- 4) Précision du calendrier prévisionnel d'exécution : 1 point.

Concernant le critère du prix des prestations : La meilleure offre se verra attribuer 10 points. L'offre sera jugée au regard de la décomposition du prix global et forfaitaire proposé par le candidat. Les offres seront jugées en utilisant la formule suivante :

$$\text{Note obtenue} = 10 \times \frac{\text{offre la mieux placée}}{\text{prix de l'offre considérée}}$$

Le prix global et forfaitaire est détaillé au moyen d'une décomposition qui en indique les éléments constitutifs. La décomposition du prix global forfaitaire permet d'apprécier les offres et n'a pas de valeur contractuelle.

En cas de discordance constatée dans une offre entre le montant porté à l'acte d'engagement et celui porté sur la décomposition du prix global forfaitaire, seul le montant porté à l'acte d'engagement prévaudra et fera foi. Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seront constatées dans la décomposition du prix global forfaitaire, il n'en sera pas tenu compte dans le jugement de la consultation.

Toutefois, si le candidat concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier cette décomposition pour la mettre en concordance avec le prix global et forfaitaire figurant à l'acte d'engagement. En cas de refus, son offre sera éliminée comme irrégulière.

Le maître d'ouvrage étudiera la possibilité de négocier avec les trois premiers candidats en tête de classement. Le titulaire sera ainsi déterminé.

Article VII. CONDITIONS D'OBTENTION DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation est dématérialisé et peut être obtenu via la plateforme désignée ci-après : www.amf28.org.

Toute modification du dossier de consultation fait l'objet d'un envoi de message électronique à l'adresse e-mail qui a été indiquée lors du téléchargement du dossier. Il est donc nécessaire de vérifier très régulièrement les messages reçus sur cette adresse. La responsabilité de l'acheteur public ne saurait être recherchée si le candidat a communiqué une adresse erronée, s'il n'a pas souhaité s'identifier, ou s'il n'a pas consulté ses messages en temps et en heure.

Article VIII. CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Le dépôt de la candidature et de l'offre se fera obligatoirement de façon dématérialisée via l'adresse suivante : www.amf28.org. Tout autre moyen de transmission sera refusé.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique.

Formats de fichiers acceptés :

Les documents fournis doivent être dans l'un des formats suivants, sous peine d'irrecevabilité de l'offre :

- Format bureautique propriétaire de Microsoft compatible version 2007 (.docx, .xlsx et .pptx), ou antérieur
- Format PDF (.pdf)
- Formats images (.gif, .jpg et .png)

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

Outils nécessaires pour faire une réponse électronique :

Pour déposer une offre électronique, le candidat doit disposer sur son poste de travail des outils suivants :

- L'environnement d'exécution Java de Sun Microsystems

Signature du marché :

Les documents transmis par voie électronique seront rematérialisés après l'ouverture des plis. Les candidats sont informés que l'attribution du marché pourra donner lieu à la signature manuscrite du marché papier.

Copie de sauvegarde :

Les candidats peuvent également transmettre, dans les délais impartis pour la remise des offres, une copie de sauvegarde sur support physique électronique (CD-Rom, DVD-Rom, clé USB) ou sur support papier.

Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention « copie de sauvegarde » ainsi que l'identification de la procédure concernée et les coordonnées de l'entreprise, à l'adresse du maître d'ouvrage.

Cette copie de sauvegarde pourra être ouverte en cas de défaillance du système informatique ou lorsqu'un virus est détecté dans le document électronique transmis par le candidat.

Les plis contenant la copie de sauvegarde, non ouverts, seront détruits à l'issue de la procédure par le pouvoir adjudicateur.

Article IX. MODE DE RELEMENT ET MODALITES DE FINANCEMENT DU MARCHE

Le mode de règlement est le virement administratif avec délai de paiement fixé à trente (30) jours maximum à compter de la date de réception de la facture en mairie pour les acomptes et le solde.

Le candidat est informé qu'une avance forfaitaire est prévue dans le marché si le montant de celui-ci excède la somme de 50.000 € HT et s'il a un délai d'exécution supérieur à 2 mois.

Le financement de l'opération est en cours de montage. Des subventions de l'Etat (DRAC) et du Conseil départemental d'Eure-et-Loir sont attendues.

BÛ

EGLISE NOTRE-DAME

Restauration de statues protégées au titre des Monuments
Historiques

Certificat de visite

Je soussigné,, représentant la
maîtrise d'ouvrage, certifie que

M. Mme

représentant

s'est rendu(e) sur site ce jour dans le cadre de la consultation de restaurateurs pour
l'opération ci-dessus mentionnée.

Le

Signature